



# NOUVELLE EQUIPE

Janvier 2009

**NOUVELLE EQUIPE POUR « BIEN VIVRE A LA VILLE DU BOIS »** : Mme Anne DUMAS en est la nouvelle Présidente et M. Christian KIDSCHIED le nouveau Secrétaire Général. Mme Vergeot et M. Tessier ne quittent pas pour autant l'Association puisqu'ils font toujours partie du bureau.

**HISTORIQUE** : depuis juillet 2002, notre rôle a été de se battre contre les nuisances (projet d'un parc d'attraction en 2003...), les incohérences (panneaux de signalisation...), l'insécurité des piétons (vitesse, stationnement sur les trottoirs...). Le dialogue avec la Municipalité n'a pas toujours été facile mais des résultats ont cependant aboutis : la globalité des comptages a montré la baisse de la circulation sur les grands axes de la Commune : Vieux Chemin de Monthléry, rue du Gaizon, début rue des Cailleboudes, rue du 8 Mai 1945...

**NOUVEAUX OBJECTIFS** : être davantage à vos côtés en participant à chaque réunion publique ; aller à la source de l'information en consultant documents administratifs, autorités concernées ; être le relais entre les Urbisylvains et la Municipalité pour tout ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie à La Ville du Bois...



**DOSSIERS MUNICIPAUX QUE NOUS SUIVONS** : les travaux rue de Gaillard, Chemin et Impasse des Fosses Rondes, le projet des Bartelottes, l'aménagement du 1er étage du restaurant scolaire, l'ouverture du CR9, l'assainissement rue des Joncs Marins...

**DOSSIERS DIVERS SUR LESQUELS NOUS TRAVAILLONS** : les chiens dangereux, les déjections canines, la délinquance, le manque de passages piétons et la largeur des trottoirs, le projet RN 20 (rapport Laffargue)...

**POURQUOI NOUS REJOINDRE** : faire partie de notre Association vous permettra de mieux connaître votre environnement en recevant notre Info mensuelle. Si vous avez noté telle ou telle nuisance, ensemble, nous vous épaulerons en analysant le problème (par une enquête de voisinage par exemple) ; une fois le dossier monté, nous en ferons part à la Municipalité. Vous êtes, tout simplement, sensible à l'amélioration du Cadre de Vie, de l'Environnement... alors, nous avons les mêmes objectifs. Un bulletin d'adhésion est à votre disposition en verso ... A très bientôt...



Exemple de réalisation initiée par BVVB



Association agréée défense de l'environnement et du cadre de vie par arrêté  
N° 2007 - PREF.DCI 3/BE n° 0095 du 07 mai 2007 au titre de l'article  
L.141-1 du Code de l'Environnement